

Novembre
2024
N° 34

TERSS'ACTUALITES

Magazine d'information

Dossier

Réduire la consommation foncière



Mairie de
Terssac

RETOUR EN IMAGES



AG Terssac Events



Salon des Maires Albi



AG Terssac A Dos Rando



Novembre

2024

N° 34

Terss'Actualités

Magazine d'information

édité par la Mairie de

TERSSAC

Tel : 05 63 54 39 30

contact@terssac.fr

www.terssac.fr

Facebook :

commune de terssac

Instagram :

commune.terssac

Directeur de la

publication

Yves CHAPRON

Rédacteur en chef :

Jean-Claude ARNAUD

Maquette :

Mairie de TERSSAC

Impression :

Imprimerie Portier ALBI

Tirage : 750 ex

Diffusion par nos soins

EDITORIAL

Yves CHAPRON

Maire de Terssac



Chers Tessacoises et Terssacois,

Au moment où le premier ministre présente un budget de rigueur à l'assemblée nationale pour contenir le dérapage du déficit public à 6,1% du PIB en 2024, la question des dépenses des collectivités locales revient dans le débat. Il faut rappeler que les collectivités locales ne représentent que 20% de la dépense publique, que les communes sont tenues d'adopter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement.

Tout en prenant acte des efforts demandés sans en connaître à ce jour les impacts sur notre budget, une politique de prudence me paraît nécessaire. Nous avons la chance d'avoir terminé le réaménagement de la place du village, la rénovation de la salle du préau, l'aménagement de l'espace du Pastel et engagé de nombreux travaux nécessaires pour réduire notre consommation d'énergie. Le dernier projet important engagé est la rénovation énergétique de notre école, il sera réalisé en 2025.

Il n'est pas question de renoncer à l'amélioration de notre cadre de vie, ni de continuer à investir pour l'éducation de nos enfants et de nos jeunes (école, crèche, clae) sans oublier le soutien de la vie associative, mais la baisse programmée des aides de l'Etat, de la région et du département vont nous contraindre à nous adapter.

La sobriété budgétaire qui nous est demandée par l'Etat s'accompagne aussi d'une sobriété foncière du fait de la loi climat et résilience et de la loi ZAN. Une première réunion publique a été organisée le 8 octobre. Vous trouverez dans le dossier de ce Terss'actualités quelques éléments chiffrés pour alimenter votre réflexion et mieux comprendre les enjeux à venir en matière d'urbanisme.

Les défis et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux et c'est avec optimisme et enthousiasme que nous les relèverons ensemble avec le sentiment de préparer un bel avenir pour notre village.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SOMMAIRE

Page 2 : Retour en images

Page 3 : Editorial

Pages 4 à 7 : **Dossier** : Réduire la consommation foncière

Page 8 : Retour en images

Page 9 : informations municipales

Pages 10: Activités économiques

Pages 11 : Infos C2A

Manifestations Etat civil

HEURES OUVERTURE

MAIRIE

Tous les matins
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30

Tous les après-midis
sur rendez-vous
le lundi, mardi,
jeudi, vendredi
de 13h30 à 17h

DOSSIER Réduire la consommation foncière

Comment lutter contre ce phénomène ?

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation : l'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

La loi s'articule autour des thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 :

- Les modes de consommation et l'alimentation
- Les modèles de production et de travail
- Les déplacements
- **Le logement et l'artificialisation des sols**

Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement et crée le nouveau délit d'écocide

La loi ZAN, c'est quoi?

La loi ZAN (zéro artificialisation nette des sols) vise à remplacer une logique basée sur la consommation d'espace et l'étalement urbain par une logique de sobriété foncière. Ce texte concrétise l'une des 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat (2019-2020) et vient préciser les objectifs inscrits dans la loi Climat et résilience du 22 août 2021. La loi ZAN du 21 juillet 2023 fixe les modalités d'atteinte de l'objectif de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Cette loi, inscrite dans la loi "climat et résilience" du 24 août 2021, vise à atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" d'ici 2050. Elle cherche à surmonter les difficultés de son application rencontrées dans les territoires. Elle donne davantage de pouvoir aux collectivités.

Le PLH, c'est quoi?

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les communautés d'agglomération.

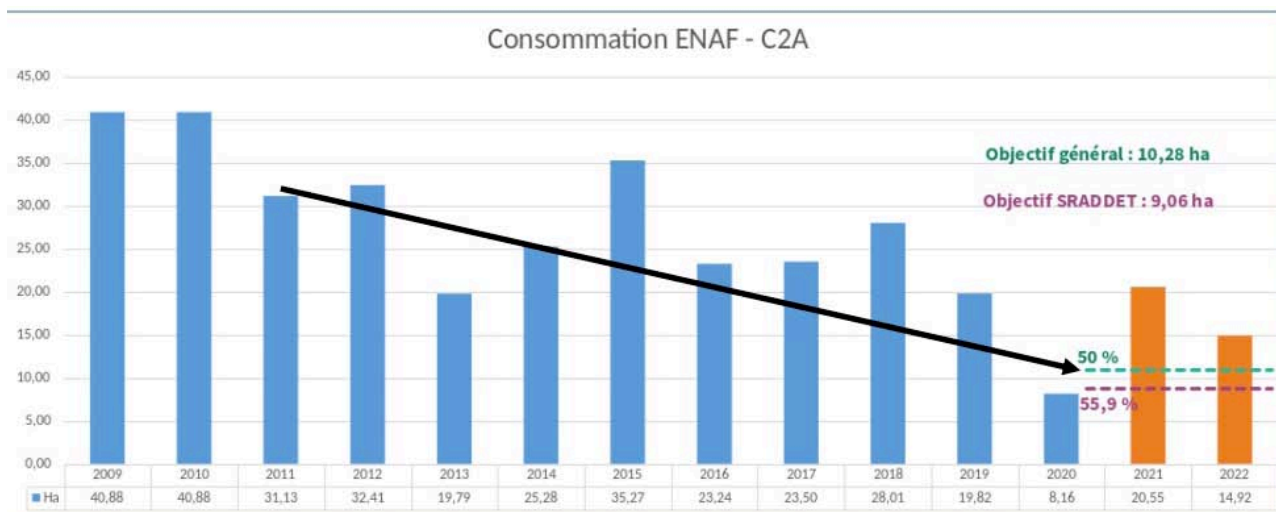
Le PLH est un document de programmation sans caractère opposable aux tiers. A ce titre, sa cohérence avec les documents d'urbanisme qui, eux, disposent de leviers opérationnels en matière d'utilisation du sol est un enjeu essentiel.

Le PLH définit les outils permettant la mise en œuvre de ses objectifs ainsi que leurs incidences sur l'organisation de l'espace.

DOSSIER : Réduire la consommation foncière



Bilan triennal 2021-2023 de la consommation foncière du territoire



Une consommation de 49,55 ha sur la période triennale 2021-2023 soit 16,5 ha par an en moyenne.

Une consommation annuelle moyenne en baisse par rapport à la période décennale précédente. Une part écrasante de la consommation (72%) est liée à l'habitat même si les besoins fonciers pour le logement sont en baisse.

Une consommation annuelle largement favorable par rapport aux objectifs inscrits dans le PLUI (38 ha/an)... Mais une consommation encore trop importante pour répondre aux conditions posées par la loi et encore davantage pour répondre aux objectifs définis dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

En OCCITANIE

Zoom sur la consommation foncière

2010/2020

29 000 ha

2021/2031

14 500 ha

Commune	Consommation 2011 - 2020	Consommation 2021- 2022
Albi	83.19 ha	14.24 Ha
Arthès	9.62 ha	0.8 Ha
Cambon	12.63 ha	0.61 Ha
Carlus	3.74 ha	0.67 Ha
Castelnau-de-Lévis	16.44 ha	1.73 Ha
Cunac	7.7 ha	1.19 Ha
Débat	3.44 ha	2.44 Ha
Fréjairolles	5.85 ha	1.56 Ha
Le Sequestre	11.93 ha	2.48 Ha
Lescure-d'Albigeois	19.21 ha	0.99 Ha
Marssac-sur-Tarn	17.98 ha	2.64 Ha
Puygouzon	25.67 ha	3.32 Ha
Rouffiac	6.09 ha	0.03 Ha
Saint-Juéry	6.66 ha	1.49 Ha
Saliès	5.47 ha	0.33 Ha
Terssac	11.01 ha	0.98 Ha

DOSSIER Réduire la consommation foncière

La démographie de Terssac est dynamique

Sur le long terme, la population de Terssac est passée de 419 habitants en 1968 à 1 210 habitants en 2021, soit une évolution de 189 % sur une période de 53 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution du nombre d'habitants de Terssac, sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2015-2021), le nombre d'habitants de Terssac, en 2026, sera de 1 254 personnes, soit une hausse de 22 habitants (2 %). En 2030, la population de Terssac serait de 1 300 habitants, soit une hausse de 68 habitants (6 %).

Source : Terssac, Population en Hausse en 2024, Démographie Ville-data.com).



Terssac en chiffres

Population en 2020 : 1220 hab

Sur la période 2014/2020 : **+ 1,53 %**
soit en moyenne : **+ 17,7 hab par an**

Nombre de ménages : 557

Sur la période 2014/2020 : **+ 2,57 %**
soit en moyenne : **+13,1 ménages par an**

Personnes seules : **27 %**

Couples sans enfants : **36 %**

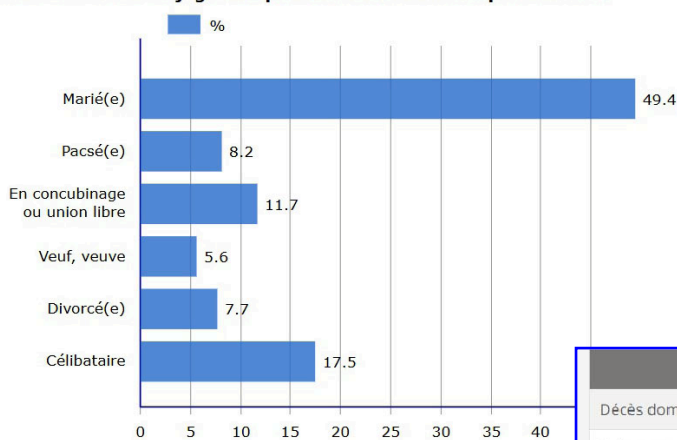
Couples avec enfants : **26 %**

Familles monoparentales : **10 %**

Autres ménages : **1 %**

Source : C2A PLH 2025/2030 fiches communales

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2021



Combien de personnes emménagent chaque année à Terssac ?

89 personnes ont emménagé en 2023 à Terssac

Combien de personnes quittent Terssac chaque année ?

81 personnes ont quitté Terssac en 2023..

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Décès domiciliés	4	6	7	9	12	9	10	7	11
Naissances domiciliées	12	7	13	15	13	12	13	10	12

Réunion publique



Une réunion publique urbanisme s'est tenue à Terssac, mercredi 25 septembre, salle du Préau animée par Amir Strkonjic, responsable du service planification territoriale de la C2A. Cette présentation a permis à l'assemblée de mieux comprendre les conséquences pour Terssac des lois "climat et résilience" et ZAN "zéro artificialisation nette" et de poser des questions sur ce sujet.



DOSSIER Réduire la consommation foncière

Le PLH (Programme local de l'Habitat)

Le Programme Local de l'Habitat 2025-2030 du Grand Albigeois est le troisième depuis la création de la communauté d'agglomération. L'articulation du PLH avec les documents de planification territoriale est d'autant plus renforcée par la mise en oeuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La période du nouveau PLH coïncide avec la première phase du ZAN dont un enjeu cardinal est la division par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la période 2011-2021. Cet objectif est donc pris en compte dans la définition des orientations stratégiques de ce nouveau PLH.



Pour le 3^{ème} PLH 2025-2030, sur la base des besoins exogènes de 155 logements par an, et des besoins endogènes de 345 logements (dont 290 logements liés au desserrement des ménages et au mal-logement et 55

logements pour les besoins liés aux mutations du parc), **pour l'agglomération, l'objectif de production est de 500 logements par an horizon 2030.**

La territorialisation de la production résidentielle consiste à favoriser une répartition équilibrée des 500 logements, en prenant en compte les besoins en termes de développement économique, de préservation de l'environnement, d'accessibilité aux services et équipements.

Ainsi, le SCoT du Grand Albigeois distingue :

- **Le pôle urbain central**, composé de la centralité majeure (Albi), et de pôles relais. Ce pôle se caractérise par une dynamique économique, une offre importante de services et de commerces et la présence de la majorité des fonctions urbaines du territoire.
- **Les communes associées au pôle urbain central**, qui offrent une réponse relativement large aux besoins des habitants en termes de commerces et de services publics (mairie, école, équipements sportifs...).
- **Les communes associées à l'espace rural**, situées au sud de l'agglomération, caractérisées par une plus faible densité de population, et un accès plus limité aux services.

Terssac figure dans les communes associées au pôle urbain central.

**Objectifs de production de logements
2025/2030 pour Terssac
42 soit 7 par an**

Terssac en chiffres

Parc de logement

résidences principales : **93 %**

évolution annuelle 2014/2020 : 11

dont propriétaires occupants 79 %

évolution annuelle 2014/2020 : 10

locataires **20 %**,

évolution annuelle 2014/2020 : 1

autres 1 %

Type de logements

Maisons : **93 %** dont 54 % T5 et + et 36 % T4

production annuelle moyenne 2018/2022 : 12

Appartements : **6 %**

production annuelle moyenne : 0

Nombre de logements locatifs sociaux

au 1^{er} janvier 2022 : 22

ACTIVITES ASSOCIATIVES

3ème rencontre littéraire



Belle participation pour cette 3ème rencontre littéraire avec 22 auteurs et autrices présents. Merci au bureau et au président des Amis de la bibliothèque pour cette belle organisation.



Pétanclub : remise des récompenses

La saison se termine avec la traditionnelle remise des récompenses aux adhérents fidèles.

Repas de quartier du Clos du Pastel



Belle ambiance à la fête du quartier du Clos du Pastel!

Octobre rose

Belle journée pour nos coureurs et randonneurs. Merci aux donateurs pour la Ligue contre le cancer.



Forum des associations



C'était la rentrée des associations à Terssac. Les 17 associations ont présenté leurs activités pour l'année à venir. Monsieur le maire les a remerciées pour leur engagement et leur dynamisme. L'annuaire des associations a aussi été présenté. Bon courage pour cette nouvelle saison.



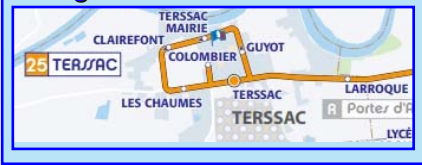
INFORMATIONS MUNICIPALES

Abribus arrêt Les chaumes



Un nouvel abribus a été installé à l'arrêt du lotissement des Chaumes. Tous les voyageurs mais surtout les collégiens et lycéens pourront en profiter pour se protéger des intempéries.

Terressac est desservi par la ligne 25 avec 7 arrêts.



Modification zone 50

Plusieurs maisons ont été construites en bordure du Chemin de Clairefond. Une modification des limites d'agglomération devient nécessaire pour limiter la vitesse à 50 km/h sur les zones habitées. Suite à une concertation avec le pôle routier départemental et les services voiries du Grand Albigeois, il a été décidé de reculer les panneaux d'entrée de Terressac :

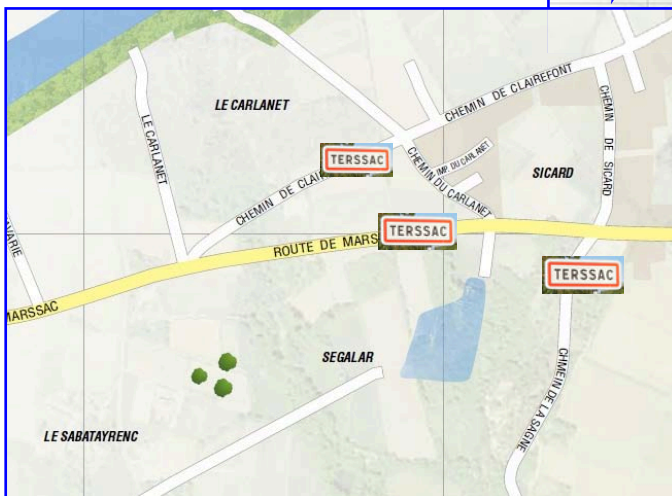
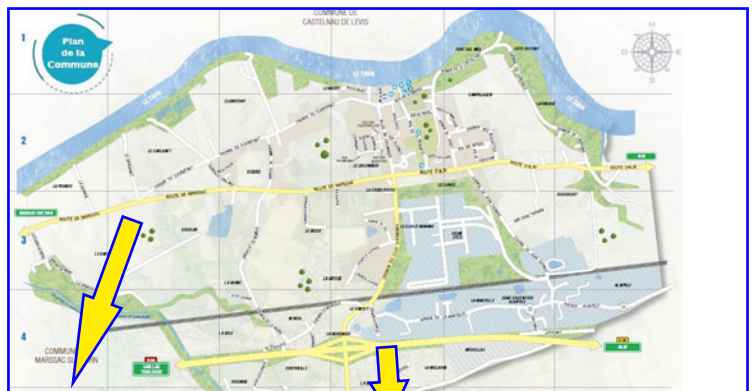
✂ sur le **Chemin de Clairefond** au point 43°55'31"N (latitude) et 2°3'35"E (longitude),

✂ sur la **RD 13** au point PR38+813 et d'implanter de nouveaux radars pédagogiques.

Un nouveau panneau d'agglomération sera positionné sur le **Chemin de la Sagne** au point 43°55'25"N (latitude) et 2°3'51"E (longitude) en complément.

RD 27 : une étude est en cours pour reculer la limite d'agglomération avant le passage à niveau en amont du Chemin de Bergols afin de sécuriser la traversée de la piste cyclable Marssac-sur-Tarn - Albi.

RD 123 : il sera créé le lieu-dit «Rieumas» et implanté 2 panneaux d'agglomération avant le pont côté Florentin d'un côté et avant le virage en amont des maisons côté Albi afin de sécuriser les habitations de Rieumas et Fonvieille.



ACTIVITES ECONOMIQUES

Isabelle PROBSTE Conseillère en immobilier Tel : 06 14 49 08 92

isabelle.probste@kwfrance.com

L'Atelier Méca N°1 de l'entretien automobile Tel : 06 30 56 16 40 atelier-meca@orange.fr

Christine GARCIA MOTYL Professeur de yoga formation ENPY Toulouse

Tel : 06 18 02 34 97 christine.garcia7@free.fr

Gîtes La Chamade Tel : 06 20 39 04 42 **La Léopoldine** Tel : 06 45 71 51 41

Un Hair de Marine Coiffeuse à domicile Tel : 06 80 27 25 46

Morgan LACASSAGNE lutte antiparasitaire traitement anti frelons et guêpes

Tel : 06 24 48 89 57 lm.nuisibles@lmnuisibles.com www.lmnuisibles.com

Valérie HERAIL Graphiste Tel : 06 89 94 50 16 Vherail829@gmail.com

Pierre LAIR Conseiller en immobilier Tel : 06 30 87 64 11 pierre.lair@optimhome.com

Laurie LUZ gérante SOLLICITUDE Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Tel : 05 63 46 31 48 Tel : 06 48 14 42 72 www.sollicitude.fr

Restaurant LA GARANCE Tel : 05 63 38 60 85 www.lagarance-restaurant-terrsac.fr

Jean-Maurice AMAT JMA-services Informatique Cours Accompagnement Conseil

Réparation Tel : 06 19 35 05 17 j-m.amat@sfr.fr

Assistantes maternelles Mme ABADIE Marina Tel : 06 14 09 06 80

Mme SUAOU Sandrine Tel : 06 75 48 28 33

Creana création d'objets et textiles personnalisés Tel : 07 67 76 90 00

Douceurs de médina Traiteur à domicile couscous tajine et pâtisseries orientales

Tel : 06 10 55 77 74 Douceursdemedina@outlook.fr

Alexandrina PY Reflexologies Massages craniens Tel : 06 61 50 81 06

Les quatre saisons Paysagiste Tel : 07 87 15 69 21

CAPP'RENOV Tous projets de rénovation Tel : 07 49 14 93 75 feddr.59@gmail.com

Si vous souhaitez figurer sur cette liste, envoyez un email à jean-claude.arnaud@terrsac.fr en précisant : vos nom, prénom, activité, téléphone, email, site web.



Le cabinet dentaire de Terzac vient d'ouvrir ses portes au 1A chemin de Jean Thomas.

INFORMATIONS GRAND ALBIGEOIS



Les 3 déchetteries acceptent les encombrants et les autres déchets spécifiques nécessitant un tri. Chacune a des horaires différents et elles sont toutes fermées les jours fériés. Vous pouvez déposer dans les déchetteries : les objets encombrants, l'électroménager, le mobilier, les gravats, les végétaux, le carton, les métaux, les peintures, les déchets ménagers spéciaux, les piles et les batteries, les huiles de moteurs, etc. L'accès aux déchetteries pour les particuliers est **gratuit** et ne nécessite pas de carte. **Près de 80% des matériaux entrant en déchetteries sont recyclés ou valorisés.**

Déchetterie Ranteil

Route de Saliès Albi

Tel : 05 63 38 59 80

Horaires d'ouverture

Particuliers

Du lundi au samedi :

9h à 18h30

Dimanche : 9h à 12h

Professionnels

Du lundi au vendredi

8h à 12h

13h30 à 17h30

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES TOUT PUBLIC

2024

✂ **24 novembre** Repas de la St Martin

Génération Mouvement salle du Pastel

✂ **1 décembre** Bourse aux jouets Conte de Noël **Terssac Events Mairie** salles du Pastel et du Préau

✂ **8 décembre** **T AFC** Loto **salle du Pastel**

✂ **15 décembre** Goûter de Noël **Génération Mvt Mairie** salle du Pastel

2025

✂ **18 janvier** Master Class Zumba

Gymnastique salle du Pastel

✂ **16 février** Vide ta chambre **Terssac Events** salle du Pastel

✂ **8 mars** Bal **TSC** salle du Pastel

✂ **15 mars** Loto **AAPE** salle du Pastel

✂ **22 mars** Vide dressing **Gymnastique** salle du Pastel

✂ **30 mars** Loto **Génération Mouvement** salle du pastel

✂ **5 et 6 avril** Exposition patchwork **Créafil TSC** salle du Préau

✂ **19 avril** Young Timer **Terssac Events** salle du Pastel

✂ **26 et 27 avril** Vente fleurs et plants de légumes **Génération Mvt** salle du Préau

✂ **25 mai** Spectacle fin d'année **Défi Musique** salle du Préau

✂ **20 et 21 juin** Terssac monte le son **Terssac Events** salle du pastel

ETAT CIVIL

NAISSANCES™

SAUREL Kyara née le 8 juillet 2024

VIOLETTE Edzio né le 2 août 2024

DECES™

SANSAS veuve VIDAL Paulette
décédée le 22 août 2024



Madeleine Bruchet nous a quittés. Ancienne conseillère municipale bien connue des Terssacois pour son engagement associatif, son sourire restera gravé dans nos coeurs.



**M. LE MAIRE YVES CHAPRON
ET SON CONSEIL MUNICIPAL
ONT LE PLAISIR DE CONVIER LES TERSSACOIS DE + DE 75 ANS
AU**

GOÛTER DE NOËL
ORGANISÉ PAR GENERATIONS MOUVEMENT TERSSACOISES
DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024
SALLE DU PASTEL - 14 H 00
1H30 de Spectacle avec LE CABARET LES VEGAS



Invitation



INSCRIPTION AVANT LE 08 DÉCEMBRE 2024 :

**REMETTRE CE BULLETIN_au Secrétariat de la Mairie de Terssac
OU TEL POUR INSCRIPTION au 05 63 54 39 30**

NOM **Prénom**

Adresse.....